

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie

Fribourg, le 13.01.2023

Communiqué de presse

La Haute Ecole pédagogique Fribourg est accréditée

Le Conseil suisse d'accréditation (CSA) a accordé l'accréditation institutionnelle à la Haute Ecole pédagogique Fribourg, selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). L'obtention de cette certification témoigne de la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations de service de la HEP | PH FR et atteste de la conformité de l'institution aux exigences de qualité nationales et internationales en vigueur.

L'accréditation institutionnelle est une obligation légale découlant de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La procédure vise à garantir que les hautes écoles suisses atteignent les 18 standards nationaux définis dans l'ordonnance d'accréditation selon la LEHE. Ces standards couvrent les domaines de l'assurance qualité, de la gouvernance, de l'enseignement, de la recherche, des prestations de service, de la gestion des ressources et de la communication dans les hautes écoles.

Conditions relatives à cinq standards

Sur la base d'une proposition effectuée par un panel de 5 expert·e·s mandatés par l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), le Conseil suisse d'accréditation a accordé une accréditation institutionnelle avec des conditions fixées pour 5 standards, ce qui est une pratique courante. Il s'agit principalement, pour la HEP | PH FR, de consolider son système d'assurance qualité et de poursuivre les efforts engagés dans le domaine de la gestion des ressources humaines. L'institution dispose de 24 mois pour démontrer qu'elle remplit les conditions fixées, les travaux nécessaires étant déjà en cours.

Processus d'accréditation

L'obtention de l'accréditation par la HEP | PH FR est le fruit d'un travail intensif effectué par l'ensemble de sa communauté. L'institution a déposé une demande d'entrée en procédure le 12 juin 2020. Elle a soumis son rapport d'auto-évaluation à l'AAQ le 31 mars 2022 et a reçu les expert·e·s mandatés par l'AAQ les 23 et 24 juin 2022. La décision finale du CSA a été rendue le 16 décembre 2022 et communiquée à la HEP | PH FR le 23 décembre 2022. La [décision écrite du Conseil suisse d'accréditation](#) sera publiée sous peu.

Parmi les points forts relevés par les expert·e·s figurent l'implication de l'ensemble des collaborateur·rice·s de la HEP | PH FR, une culture de la qualité portée par tou·te·s les acteur·rice·s de l'institution, des espaces de dialogue privilégiés accordés par l'institution à ses étudiant·e·s, ainsi que le rôle du mentorat dans l'accompagnement des étudiant·e·s.

La HEP | PH FR remercie l'ensemble de ses collaborateur·rice·s, de ses étudiant·e·s et de ses partenaires pour le travail remarquable effectué dans le cadre de sa procédure d'accréditation institutionnelle.

Renseignements complémentaires :

Prof. Dr. Delphine Etienne-Tomasini, Rectrice

Delphine.Etienne-Tomasini@edufr.ch – 026 305 71 48